

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 JUILLET 2019

FB/LN/LC/CJ n° 2019/03

Objet de la délibération :

OBJET

**Cession de terrain à SIVOM
HADREP**

**AVIS de France Domaine
Demande d'évaluation
FORAGE de RAIZEUX
Ldt Chemin de la ville
Route de Boulard
Parcelle B 864**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **19**

Pouvoirs : **4**

Votants : **18**

Date de la convocation :
2/07/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à F. DUCOUTUMANY
BOMMER Danièle, pouvoir à M. GAUTIER
VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à B. ESTAMPE
BREVIER Chantal, pouvoir à A. LARCHER
BLANCHARD Flavien.

Absents :

MARCHAND Jean-Paul, GUITARD Régine, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud,

Secrétaire de séance : J. MATHIAU



Le Conseil municipal,

VU l'article L2241-1 du Code de Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune est propriétaire d'un bien situé Ldt **Chemin de la ville Route de Boulard Parcelle B 864** à RAIZEUX, pour une contenance de 1 280 m² ;

CONSIDERANT que l'estimation du service des Domaines datant du 26/04/16 fixait la valeur de ce bien à 25 000€ ;
CONSIDERANT le projet de cession de ce bien ;
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser au préalable l'avis sur la valeur du bien établi par France Domaine ;

Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur l'autorisation donnée au Maire de solliciter l'avis de France Domaine.

Sur l'exposé présenté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents ou représentés,

VOTANTS : 18	POUR : 18	ABSTENTIONS : N. VAN CAPPEL, pouvoir à B. ESTAMPE – B. ESTAMPE - R. HAMARD – I. MARCHAND – D. METRAL-CHARVET	CONTRE : 0
-----------------	--------------	---	---------------

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'avis de France Domaine.



Fait et Délibéré à Epernon, le 8 juillet 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20190708-D2019_07_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2019

Publication : 10/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.